

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT le 21 mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 22 suffrages exprimés : 23

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Lysiane BARDET, Anita BONNIN, Marie BOYER, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Laurine DUMAS, Marie-France FRADIN, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Christine WANNER, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Fabrice BROUCAS, Frédéric DELHOMME, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU.

POUVOIRS DONNES :

Mme Evelyne DUPUY à M. Michel THIBEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle Laurine DUMAS

2008-03-01

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 16 MARS 2008

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean-Pierre FAVROUL, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2008-03-02

ELECTION DU MAIRE

M. Michel THIBEAU, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes Marie BOYER et Florence PITOUN. Chaque conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	23
e. Majorité absolue	12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS NOMBRES DE SUFFRAGES OBTENUS

FAVROUL Jean-Pierre 23 (Vingt-trois)

M Jean-Pierre FAVROUL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2008-03-03

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2122-2 selon lequel le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints à élire dans la limite de 30% de son effectif global.

M Favroul propose donc de nommer 6 Adjoints.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide la création de 6 postes d'Adjoint au Maire.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-04

ELECTIONS DES ADJOINTS

Sous la présidence de M Jean-Pierre FAVROUL, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Résultat des scrutins :

1er adjoint : M. Dominique ALCALA	votants : 23	suffrages obtenus : 23
2° adjoint : Mme Marie-France FRADIN	votants : 23	suffrages obtenus : 23
3° adjoint : M. Michel THIBEAU	votants : 23	suffrages obtenus : 23
4° adjoint : M. Patrick JACQUART	votants : 23	suffrages obtenus : 23
5° adjoint : Mme Lysiane BARDET	votants : 23	suffrages obtenus : 23
6° adjoint : M. Christian BLOCK	votants : 23	suffrages obtenus : 23

2008-03-05

ELECTIONS DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses délégations aux conseillers municipaux.

M Jean-Pierre FAVROUL propose les nominations des conseillers délégués suivants :

- Marie-Claire CAILLOU	Petite enfance
- Anne-Marie DARAN	Centre de Loisirs
- Jean-Pierre BERTRAND	Vie de quartier, Jumelage
- Christine WANNER	Fêtes et cérémonies
- Jean-Pierre FIORUCCI	Sport, Vie associative
- Franck LECALIER	Finances et budget
- Florence PITOUN	Affaires scolaires

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide la nomination de 7 Conseillers délégués.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-06

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la famille selon lesquelles le Conseil Municipal doit :

- 1) déterminer le nombre de personnes devant siéger au sein du CCAS
- 2) désigner en son sein des représentants pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (*la moitié du nombre décidé au 1 ; les autres étant directement nommés par le Maire*)

Où ces explications, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1) fixe à 16 le nombre de personnes siégeant au sein du CCAS

2) désigne en son sein Mmes et Mrs Michel THIBEAU, Evelyne DUPUY, Dominique ALCALA, Richard SCHMIDT, Jean-Pierre BERTRAND, Frédéric DELHOMME, Marie-Claire CAILLOU, Christine WANNER, Catherine CHAILLON pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-07

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient au Conseil Municipal de désigner en son sein des représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Mmes Catherine CHAILLON et Florence PITOUN et MM Dominique ALCALA et Fabrice BROUCAS se portent candidats.

Où ces explications le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Mmes Catherine CHAILLON et Florence PITOUN et Mrs Dominique ALCALA et Fabrice BROUCAS pour siéger au sein du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-08

ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un délégué pour représenter la commune après de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M Jean-Pierre FAVROUL se porte candidat.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne M Jean-Pierre FAVROUL en qualité de délégué de la commune pour la représenter au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-09

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SIAE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune après du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Latresne.

MM Jean-Pierre FAVROUL et Jean-Pierre BERTRAND se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne M. Jean-Pierre FAVROUL (suppléant : M. Richard SCHMIDT)
Et
M. Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : Jean-Pierre FIORUCCI)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SIAE.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-10

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SIGAS

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne pour sa compétence CLIC.

Mme Marie-Claire CAILLOU et M. Michel THIBEAU se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne Mme Marie-Claire CAILLOU (suppléante : Mme Evelyne DUPUY)
Et
M. Michel THIBEAU (suppléant : Christine WANNER)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SIGAS.**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-11

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SPIRD**

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat mixte de Protection contre les Inondations de la Rive Droite.

Ms Jean-Pierre FAVROUL et Jean-Pierre BERTRAND se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne M. Jean-Pierre FAVROUL (suppléant : M. Richard SCHMIDT)
Et
M. Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : M Jean-Pierre FIORUCCI)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SPIRD.**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-12

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SYNDICAT DU PIAN**

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat du PIAN.

Ms Patrick JACQUART et Jean-Pierre BERTRAND se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne M. Patrick JACQUART (suppléant : M. Richard SCHMIDT)
Et
M. Jean-Pierre BERTRAND (suppléant : M Dominique ALCALA)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du Syndicat
du PIAN.**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-13

**ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un représentant auprès de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CUB

Mme Anne-Marie DARAN se porte candidate.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne Mme Anne-Marie DARAN en qualité de représentante auprès de la
Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CUB**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-14

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DE LA MISSION LOCALE**

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès de la Mission locale.

M Michel THIBEAU et Mme Evelyne DUPUY se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne M. Michel THIBEAU (suppléant : Mme Marie BOYER)
Et
Mme Evelyne DUPUY (suppléant :)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein de la
Mission locale**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-15

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DES HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT**

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune au sein des Hauts de Garonne Développement.

Mme Anita BONNIN M. Jean-Pierre FAVROUL se portent candidats.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne Mme Anita BONNIN (suppléant : Mme Marie-France FRADIN)
Et
M. Jean-Pierre FAVROUL (suppléant :)
en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein des Hauts
de Garonne Développement**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-16

**ELECTION DU CONSEILLER EN CHARGE DU
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut désigner un conseiller en charge du Conseil municipal des jeunes.

Mme Catherine CHAILLON se porte candidate.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Désigne Mme Catherine CHAILLON en qualité de conseiller en charge du
Conseil municipal des jeunes.**

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-17

**ELECTION DU CONSEILLER EN CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
ET DU DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut désigner un conseiller en charge des relations avec les administrations, ainsi qu'un Directeur des opérations de secours en charge du dossier du Plan Communal de Sauvegarde.

Mme Evelyne DUPUY se porte candidate pour les deux fonctions.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne Mme Evelyne DUPUY en qualité de
- Conseiller en charge des relations avec les administrations.
- Directrice des Opérations de Secours

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-18

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire, rappelle les dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le Conseil municipal peut former des Commissions municipales.

M. Favroul propose que soient formées les Commissions suivantes avec leurs membres (CF TABLEAU JOINT)

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Valide la formation et la composition des Commissions municipales telle que présentée en annexe.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-19

**INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

Mr FAVROUL, Maire ayant rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales (art L2123-23-1) concernant la fixation des indemnités du maire et adjoints,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **détermine l'enveloppe globale des indemnités comme suit :**
Maire : 43% de l'indice brut 1015
Adjoints : 16.5% de l'indice brut 1015
(TOTAL ENVELOPPE = 5 286, 24 € actuellement)

- **Répartit cette enveloppe comme suit :**
Maire : 30,09% (1 590.74 €)
Adjoints : 54,99% (484.48 € par adjoint x 6)
Conseillers délégués reconduits : 4.92% (130 € par conseiller x 2)
Conseillers municipaux reconduits et nommés délégués : 4.32% (114.31 € par conseiller x 2)
Nouveaux Conseillers municipaux nommés délégués : 5.68% (100 € par conseiller x 3)

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-03-20

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales (art L2123-12) concernant l'exercice du droit à la formation des élus :

Tous les membres du Conseil ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Il y a donc obligation de délibérer sur un montant à affecter pour ces formations, qui ne peut pas être supérieur à 20% des indemnités allouées aux élus, soit 12 687 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Détermine les crédits ouverts pour l'exercice du droit à la formation des élus municipaux comme suit :
20% du total des indemnités allouées aux élus de la commune

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0